



BRIEFING EQUIPAGES

La Direction de Course vous souhaite la bienvenue au **48^e Rallye des 1000 Km - BMW - Ville du Tampon -ADA**. Vous voudrez bien prendre connaissance avec attention de ce document très important, **et qui fait force de loi**.

PROTOCOLE SANITAIRE

Les équipages doivent se soumettre aux règles sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve, depuis les sessions de reconnaissance et jusqu'à la fin du rallye (ou leur abandon). Ils doivent également veiller au strict respect de ces règles par leurs équipes d'assistance et accompagnants.

TELEPHONE RESERVE AUX CONCURRENTS

Pendant toute la durée du rallye, vous pouvez contacter la Direction de Course au numéro suivant : **0692 65 50 44**

Il est **obligatoire d'appeler le plus vite possible ce numéro** en cas d'abandon ou d'accident sur une ES comme sur un parcours de liaison.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir prévenir un Chargé des Relations avec les Concurrents si vous avez changé de numéro de téléphone portable à bord par rapport à celui indiqué sur le bulletin d'engagement. La Direction de Course pourrait avoir à vous contacter rapidement pendant toute la durée de l'épreuve.

CODE DE LA ROUTE

Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement le Code de la Route, notamment les limitations de vitesse et le respect des "STOP". En aucun cas, nous n'interviendrons si vous subissez les foudres des forces de l'ordre. De plus, si un juge de fait vous surprend, vous serez convoqué au Collège des Commissaires Sportifs et vous pourrez être passible de sanctions.

Il est rappelé qu'il est interdit, sur les liaisons, de **"chauffer les pneus" par déplacement anormal de la voiture** ou par tout autre moyen. Ce qui veut dire que faire des zigzags ou rouler avec le frein à main serré est strictement INTERDIT. Ce briefing sert d'avertissement et les juges de fait seront très attentifs.

ARRETS DE ou EN COURSE

Si vous devez vous arrêter sur une ES ou si vous êtes victime d'une sortie de route, ayez les réflexes suivants :

1. Garer le mieux possible votre voiture pour ne pas gêner les concurrents suivants.
2. Mettre votre triangle de sécurité en amont et suffisamment loin de l'emplacement de votre voiture.
3. Présenter le panneau **OK** si tout va bien ou la **croix rouge** si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente. Ne demander de secours que si cela est utile, car dans le cas contraire, vous mobilisez des secours qui seraient peut être bien plus utiles ailleurs. D'autre part, sachez que dans la voiture-balai, vous aurez les moyens de prendre contact avec le service médical. Il vous est également possible de vous rendre au départ d'une ES pour voir un médecin.
4. Appeler le PC Course (au numéro ci-dessus) dès que possible, qui pourra si vous le souhaitez vous mettre en relation avec le service médical.
5. **REGLE IMPERATIVE** : A partir du moment où un passage est possible, même au ralenti, même dans le bas-côté, vous devez passer et continuer votre course. **IL EST INTERDIT DE BLOQUER LA COURSE. Si vous vous arrêtez, vous allez gêner les secours.**
6. Si le passage est impossible, essayer de débloquer la situation. **Voyez ensuite le chargé des Relations avec les Concurrents pour expliquer la situation et éventuellement revoir votre temps.**
7. Il est toujours possible qu'une ES soit interrompue ou prenne du retard. Dans ce cas, les voitures doivent attendre les consignes de la Direction de Course. Les équipages doivent faire leur affaire des conditions dans lesquelles le départ sera redonné (température des pneus et/ou du moteur et des freins).
8. Il est possible que vous rattrapiez une voiture d'intervention. Dans ce cas, celle-ci a pour consigne de vous laisser passer dès que possible. Vous serez informé au départ de l'ES le cas échéant.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Sur les secteurs de liaison :

1. Vous êtes considéré comme un usager "normal".
2. Les secours sont ceux habituels, à savoir le 15 (SAMU) ou le 18 (POMPIERS).
3. Pour un accident matériel, il vous faudra remplir un constat amiable avec le tiers, et à la place du propriétaire, mettre le nom du Rallye. Vous rapprocher du PC Course par téléphone pour les modalités.
4. Pour un accident corporel, prévenir ou faire prévenir les secours ainsi que le PC Course.
5. L'assurance RC de l'organisateur vous couvre sur les secteurs de liaison pour tous les dommages causés à des

tiers. Si vous subissez des dommages et que vous n'êtes pas en tort, il vous faudra faire votre recours (certains assureurs se chargent de cette démarche qui n'est pas prise en compte dans le contrat. Voyez avec le PC Course.

6. Vous devez impérativement faire connaître à la Direction de Course les dommages que vous auriez pu commettre à des biens privés ou publics.

Sur les Epreuves Spéciales :

1. Si vous arrivez sur une sortie de route du ou de l'un des pilotes qui vous précède, vous devez prévenir :
- **Le PC Course par le numéro de téléphone de sécurité**
- **à défaut le poste Radio le plus proche suivant le lieu de l'accident (indiqué sur le carnet d'itinéraire) ou le point STOP de l'ES.**
Si un commissaire est déjà sur place, vous devez continuer votre route.
2. Si un passage est possible, même au ralenti, même dans le bas-côté, **VOUS DEVEZ PASSER** et les pilotes suivants doivent faire de même.
3. Si vous êtes blessés, **présenter le panneau SOS** aux voitures suivantes.
4. **La course ne sera pas arrêtée** lorsque le passage reste possible, même au ralenti et à partir du moment où la signalisation est en place.
5. Si lors d'une sortie de route, vous heurtez des spectateurs et que ceux-ci soient blessés, **il faut vous arrêter** et rester sur place, garer votre voiture au mieux pour faciliter l'accès des secours et prévenir la Direction de Course (présenter votre panneau CROIX ROUGE). Votre rallye est malheureusement terminé, car vous allez de devoir attendre les autorités qui feront le constat.
6. Vous arrêter en amont va gêner l'arrivée des secours qui se font toujours dans le sens de la course. Si vous ne pouvez pas passer, il vous faut vous garer au mieux ou faire le nécessaire pour passer.
7. Il existe des cas particuliers d'urgence extrême. Dans ce cas, il faut prendre des initiatives. Vous verrez ensuite un Chargé des Relations avec les Concurrents.

DEPANNAGES

1. L'organisateur a pour obligation de mettre une dépanneuse à disposition de la Direction de Course.
2. Cette dépanneuse n'est là que pour **libérer la route de course.**
3. Un concurrent ne peut donc **exiger que sa voiture soit déplacée à partir du moment où le passage reste possible et que la voiture est protégée par le triangle et/ou un drapeau jaune.**
4. Les dépannages APRES le déroulement de l'ES peuvent être sollicités par les concurrents ayant abandonné officiellement (donc ayant rendu leur carnet de bord).
5. Ces dépannages sont à la charge du concurrent et il n'y a aucune obligation de résultat.
6. **Tout pilote voyant un triangle et/ou un ou plusieurs drapeaux jaunes se doit de ralentir et prendre les précautions nécessaires pour ne pas heurter la voiture immobilisée et/ou les secours en intervention. S'il ne le fait pas, il s'agit d'une faute sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs et il pourrait être tenu pour responsable.**

CARNET DE BORD

Rendre son carnet de bord **en cas d'abandon est obligatoire**. Cette attitude n'a rien à voir avec l'assurance qui continue jusqu'à la fin de l'ES et sur son parcours. Ne pas vouloir rendre son carnet est une faute qui pourra être sanctionnée.

CONSIGNES DE LA DIRECTION DE COURSE

1. Toutes les consignes données par la Direction de Course sont impératives et doivent être respectées.
2. Il en est de même si un itinéraire doit, pour une raison ou une autre, être dévié de l'itinéraire initial. Bien entendu, l'assurance sera toujours valable.

REGLES D'ASSURANCE

La voiture de course est assurée sur le parcours du rallye - y compris les secteurs de liaison - à partir du moment où le véhicule est en attente du contrôle technique et jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée, ou jusqu'au moment où il quitte l'itinéraire du rallye après un abandon. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une vignette d'assurance.

Il s'agit d'une assurance responsabilité civile, c'est-à-dire que l'assurance couvre tous les dommages causés aux tiers. Il n'y a pas de RC matérielle entre concurrents.

A noter qu'une assurance "normale" souscrite chez un assureur non spécialisé ne couvre pas les risques en compétition, y compris ceux sur les secteurs de liaison.

En cas de problème avec les forces de l'ordre, leur présenter ce document et/ou leur demander d'appeler le PC Course.

Merci de votre attention et bon rallye ...

La Direction de Course